



LA COMMISSION SCOLAIRE  
sainte-croix

MÉMOIRE

DE LA COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX

DÉPOSÉ À

LA COMMISSION D'ÉTUDE

SUR LA FORMATION DES ADULTES

DÉCEMBRE 1980

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>pages</u>
Introduction .....	4
Synthèses .....	8
Réaffirmation du statut et du mandat des commissions scolaires pour établir, administrer et développer des services de l'éducation des adultes .....	20
Recommandations .....	23
Bibliographie .....	28
Annexe I - Monsieur le ministre des finances aimerait savoir .....	30
Annexe II - Situation actuelle des réseaux et des programmes d'inter- vention sur le territoire de la Commission scolaire Sainte-Croix ...	36
Annexe III - Sigles employés .....	39
Annexe IV - Résolution de la Commission scolaire Sainte-Croix .....	43

INTRODUCTION

"Sous prétexte d'autonomie, il ne faut pas tomber dans l'ornière du marché libre d'un libéralisme de 19e siècle où les universités, les CEGEP, les C.S.R. et les OVÉP s'arracheront les adultes, sans que ceux-ci aient un véritable poids dans leur choix. Les ressources éducatives doivent demeurer des ressources et non des machines à embrigader le monde soit pour des diplômes ou pour des croisades révolutionnaires."

À vous la parole - synthèse d'une consultation par questionnaire, Commission de l'éducation des adultes, Claude Noël, coordonnateur, août 1980, p. 9.

Mesdames et messieurs les commissaires de la Commission d'étude sur la formation des adultes,

Notre mémoire devra-t-il être la "faculté de conserver et de rappeler des états de conscience passé et ce qui s'y trouve associé" (1) ou devra-t-il être "l'écrit destiné à soutenir la prétention d'un plaideur" (2) qui regrette que la mémoire gouvernementale est souvent la faculté qui oublie! Mardi, le 28 octobre 1980, Le Devoir nous apprend que la C.E.F.A. s'attend à recevoir environ 250 mémoires. Quelle mémoire collective ça fera! Et ce pauvre Alain qui se torturait du fait que "Galois envoie mémoires sur mémoires à l'Académie des sciences"... En serait-il de même pour nous?

Mesdames et messieurs les commissaires, s'il nous est difficile de trouver le ton juste au départ, c'est que nous nous sommes perméabilisés à l'influence du cynisme, des craintes, des doutes, des incertitudes et du désabusement de ceux qui ont dit et redit et qui se voient obligés de redire encore une fois. Devons-nous adopter une attitude stoïque devant des écrits comme ceux qui suivent? Dans Le Devoir du samedi, le 18 août 1973, Fernand Jolicoeur commence un article en se posant cette question: "Aurons-nous jamais une politique globale d'éducation des adultes? Je n'en sais rien et je suis porté à en douter." Québec, le 13 janvier 1975, signé de la plume de Jean-Claude Lebel, sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation: "Le ministre de l'Éducation, monsieur François Cloutier, a réitéré, dans son discours de la rentrée 1974, que l'éducation des adultes (3) constitue une priorité de son ministère. Dès septembre 1973, il a confié à une équipe de travail l'élaboration d'une politique générale de l'éducation des adultes. ...En attendant les résultats des travaux de l'équipe chargée d'élaborer une politique intégrée d'éducation des adultes, nous vous invitons à continuer à collaborer avec la D.G.É.A. dans le domaine de l'éducation des adultes. C'est seulement à la lumière des études présentement en cours qu'il sera possible, après les consultations appropriées auprès des organismes intéressés, de procéder aux réaménagements juridiques et administratifs qui paraîtront s'imposer." La Revue Scolaire, septembre 1974: "L'éducation des adultes: un fouillis au Québec",

(1) et (2) Le Petit Robert

(3) C'est souligné dans le texte original

tel est le titre d'un article qui ajoute en avant-propos: "Lois provinciales et fédérales, arrêtés en conseil, ententes interministérielles et intergouvernementales, amendements aux lois: il n'y a pas moins de treize documents légaux à dépouiller pour qui veut commencer à comprendre un peu quelque chose à l'aspect juridique de l'éducation des adultes au Québec. Quant aux aspects administratif, financier et pédagogique, la confusion qui y règne n'est pas moins grande. Une autre masse de documents tout aussi imposante (des dizaines de directives et règles de procédures) s'impose à la lecture pour qui cherche à y voir un peu clair."

Mesdames et messieurs les commissaires, vous n'avez pas de temps à perdre et nous non plus. D'aucuns désirent devenir les dindons d'une nouvelle farce cruelle. Néanmoins nous sommes heureux, voire même optimistes, du fait que votre commission a vu le jour. Nous vous faisons grâce des décors usés et déjà connus de tous (il y aura bien quelques-uns pour vous les ériger à nouveau). Qu'il suffise qu'on les mentionne dans notre bibliographie. Nous tenterons donc d'être brefs en n'abordant que l'essentiel et vous laissant le loisir de faire les liens internes et externes qui s'imposent.

SYNTHÈSES

La partie qui suit aborde, à vol d'oiseau, l'évolution de l'activité en éducation des adultes.

Même si les éléments présentés dans le texte ont été extraits d'un document rédigé en 1975, ils n'ont en rien perdu de leur pertinence ni de leur actualité. Nous faisons, donc, nôtre le bilan qui suit et nous vous le présentons parce qu'il reflète encore notre réalité quotidienne.



BILAN DES DIX (10) DERNIÈRES ANNÉES (1)

1. Il y a dix (10) ans, le risque était grand de greffer l'éducation des adultes aux institutions existantes, dont l'orientation et la mentalité étaient en fonction des jeunes.
2. Au début, les services éducatifs offerts aux adultes n'étaient que l'extension de services offerts aux jeunes.
3. Le premier objectif poursuivi était la scolarisation des adultes.
4. Par la suite, les activités éducatives ont évolué vers un autre objectif: permettre aux adultes de faire face au défi de la vie et de développer toutes leurs possibilités; ce fut l'occasion de l'apparition de l'éducation populaire.
5. Des services complémentaires sont venus s'ajouter: information professionnelle, counselling, animation communautaire, etc.
6. Après avoir essayé d'adapter aux adultes des formules utilisées auprès des jeunes, il est devenu évident que la pédagogie devait maintenant favoriser chez l'adulte la prise en charge de son projet éducatif.
7. Une nouvelle conception a vu le jour: le développement des personnes ne peut se réaliser en marge du développement communautaire.
8. Les S.É.A. (services d'éducation aux adultes dans les commissions scolaires) sont maintenant considérés comme des services importants dans les commissions scolaires.
9. Au début, les S.É.A. attendaient leur clientèle; maintenant, ils vont vers leur clientèle.

---

(1) Voir bibliographie No 6

10. Les S.É.A. sont des organismes jeunes; ils sentent que pour continuer de croître, il faudra que les objectifs d'éducation l'emportent sur les objectifs économiques. Pour y arriver, il est vital que les organismes d'éducation (ministère de l'Éducation et commissions scolaires) jouent vraiment des rôles correspondant à leurs responsabilités.

LE STATUT DE L'ÉDUCATION DES ADULTES  
DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

11. L'éducation des adultes occupe une place peu importante dans les préoccupations des commissions scolaires.
12. Les personnels des S.É.A. vivent dans une insécurité permanente.
13. Les S.É.A. disposent d'une grande part d'autonomie dans la commission scolaire.

Les causes de cette situation

14. Les préoccupations des commissions scolaires ont tendance à se limiter à l'éducation des jeunes.
15. Le code scolaire ne fait pas mention de l'éducation des adultes.
16. Avec le mode de financement actuel, les employés et les dirigeants des S.É.A. agissent comme des employés de la D.G.É.A.
17. Il n'y a pas de mécanisme officiel de consultation au niveau des étudiants-adultes.
18. Les formateurs d'adultes ont un statut de travailleurs à la pièce.

L'IMPACT

19. Les changements que l'on peut observer sont généralement de l'ordre des avantages administratifs (équipement).
20. Quelques éducateurs ont révisé leurs méthodes à la suite de contacts avec l'éducation des adultes.
21. L'éducation des adultes a favorisé l'accessibilité des écoles à la population.
22. La commission scolaire, par son S.É.A. s'est rapprochée de la population de son territoire.
23. Les commissions scolaires considèrent que l'éducation des adultes est un service essentiel et qu'elles se doivent de l'offrir à la population.

LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DES ADULTESLes sources de financement:

24. Le gouvernement fédéral finance l'éducation des adultes dans une proportion de 80%.
25. Le reste est financé par le gouvernement du Québec.
26. Les adultes contribuent au financement de certains cours qui sont autofinancés.

Les modes de financement:

27. La base du financement, c'est le volume des opérations et non les services répondant aux besoins des adultes.
28. Le financement est morcelé par une série de normes non transférables qui ralentissent le développement des services.
29. Le financement est instable et tend à diminuer, ce qui rend impossible toute planification.

LE STATUT ET LE RÉGIME DU PERSONNELUne instabilité permanente:

30. Le roulement du personnel est considérable et affecte le développement de services continus.
31. Le nombre de cadres et de professionnels varie d'une année à l'autre selon le volume des opérations. Ils sont dans l'incertitude continuelle quant au renouvellement de leur contrat.
32. Tant que les inscriptions ne sont pas complétées, les directeurs de centre ignorent à chaque année s'ils seront réembauchés et quel sera leur salaire.
33. Les éducateurs sont, pour la grande majorité, engagés à la leçon (payés à la pièce), sans sécurité d'emploi et à l'écart des avantages accordés aux autres employés.

Les conséquences de cette instabilité:

34. Injustice pour les travailleurs de l'éducation des adultes.
35. Éteignoir d'initiatives, d'enthousiasme, de créativité.
36. Obstacle à la continuité et à la permanence.
37. Impossibilité de planification.

LES RESPONSABILITÉS

38. Le nombre incalculable d'organismes fédéraux, provinciaux, régionaux et locaux oeuvrant dans l'éducation des adultes, amène un fouillis de juridictions.
39. Le ministère de l'Éducation apparaît comme la boîte à lettres des autres organismes gouvernementaux.
40. Les S.É.A. sont toujours à la recherche des rôles positifs que jouent les C.F.P.
41. Il existe un cloisonnement stérile entre la formation générale et la formation professionnelle.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION DES ADULTESLa situation:

42. Il n'y a pas de politique de l'éducation des adultes au Québec.
43. Les règles administratives de la D.G.É.A. tiennent lieu de politique.
44. Les objectifs économiques du gouvernement fédéral déterminent les orientations du développement de l'éducation des adultes au Québec.
45. L'éducation populaire fait figure de parent pauvre.

Les conséquences de l'absence de politique:

46. L'éducation des adultes est orientée majoritairement vers l'atteinte d'objectifs d'ordre économique et non pas d'objectifs éducatifs.
47. L'éducation des adultes apparaît maintenant comme un privilège dans la mesure où un grand nombre d'adultes n'y ont pas accès.
48. Une pluie de directives administratives favorisent la centralisation et provoquent la dépendance des commissions scolaires.



POUR UNE ÉDUCATION DES ADULTES AUTHENTIQUE

A. LES DONNÉES DE BASE

49. Les services d'éducation des adultes doivent être centrés sur l'adulte et ses besoins.
50. Il faut que les services d'éducation soient accessibles à tous les adultes.
51. L'éducation des adultes doit d'abord viser des objectifs éducatifs.
52. L'éducation des adultes doit amener l'individu à se prendre en charge.
53. L'éducation des adultes ne doit pas se limiter au développement individuel; elle doit aussi favoriser le développement communautaire.
54. L'éducation des adultes doit également se situer dans un contexte d'éducation permanente.
55. L'éducation est un domaine de juridiction provinciale; au Québec, cette juridiction appartient au ministère de l'Éducation.
56. La commission scolaire est le gouvernement local en éducation.
57. Pour être efficace, la prise de décision dans un système décentralisé doit se situer aussi près que possible du lieu de l'action.

B. UN PROGRAMME D'ACTION POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

58. Réclamer du gouvernement du Québec une politique globale de l'éducation des adultes qui s'inscrirait dans la perspective de l'éducation permanente.

59. Participer, avec le ministère de l'Éducation, à l'élaboration d'un régime pédagogique adapté aux besoins des adultes, à la mise en place d'un mode de financement approprié et à l'élaboration d'une politique administrative et salariale qui favorise la stabilité des *personnels de l'éducation des adultes*.
60. Réclamer une législation et des modalités d'administration qui donnent aux commissions scolaires des pouvoirs réels par rapport aux services à rendre aux adultes sur leur territoire respectif.
61. Redéfinir les services éducatifs pour les adultes en fonction du développement des individus et des communautés et à partir de leurs besoins.
62. Revaloriser le statut des S.É.A. (services d'éducation des adultes) dans la commission scolaire en accordant à l'éducation des adultes autant d'importance qu'à l'éducation des jeunes.
63. Considérer la commission scolaire comme un organisme d'éducation permanente et rechercher les moyens pratiques de la faire évoluer dans ce sens.

RÉAFFIRMATION DU STATUT ET DU  
MANDAT DES COMMISSIONS SCOLAIRES  
POUR ÉTABLIR, ADMINISTRER ET DÉVELOPPER  
DES SERVICES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

La Commission scolaire Sainte-Croix, suite à la parution du Livre blanc sur les cegeps, en 1978, a réagi face au contenu sur l'éducation des adultes:

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec a annoncé récemment la définition d'une politique globale de l'éducation des adultes dans son Livre blanc "Les collèges du Québec, nouvelle étape", octobre 1978;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires ont instauré et articulé les services aux adultes d'une façon bien structurée, à la satisfaction de la population, depuis au moins une douzaine d'années;

CONSIDÉRANT qu'en plus des services d'enseignement, les commissions scolaires offrent des activités d'éducation populaire et d'animation communautaire ainsi que des services d'aide personnelle qui répondent aux besoins de nos milieux;

CONSIDÉRANT que le réseau des commissions scolaires couvre l'entité du territoire québécois;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est un gouvernement local élu, le mieux placé pour connaître les besoins du milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jeanne Lantier et résolu unanimement:

1. DE faire connaître notre satisfaction relativement au fait que le ministère de l'Éducation désire, à court terme, se définir une politique d'éducation des adultes;
2. DE faire connaître au MÉQ notre désir d'être consulté sur l'éventuel projet d'une politique d'éducation des adultes;

3. DE faire connaître la place importante que le réseau des services d'éducation des adultes des commissions scolaires a su se tailler, tant au niveau de la quantité des services offerts que de la diversité et de la qualité de ces services;
4. QU'il n'y a pas de nécessité de créer une nouvelle structure, mais plutôt d'améliorer celle déjà en place;
5. QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'éducation, monsieur Jacques-Yvan Morin, aux représentants de notre région à l'assemblée nationale, à monsieur Jacques Girard, sous-ministre, à messieurs André Rousseau et Pierre Van Der Donckt, sous-ministres adjoints, ainsi qu'aux commissions scolaires qui interviennent en éducation des adultes au Québec.

PROPOSITION ADOPTÉE

Extrait du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil des commissaires, tenue le 13 mars 1979.

Résolution no. 79-03

RECOMMANDATIONS

I-

LOI-CADRE EN ÉDUCATION DES ADULTES
------------------------------------

ATTENDU QUE chaque niveau d'enseignement offre actuellement des services éducatifs et culturels aux adultes;

ATTENDU QU'il existe des dédoublements dans les services offerts aux adultes par les intervenants des divers niveaux;

NOUS RECOMMANDONS QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SE DONNE UNE LOI-CADRE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES QUI, EN PLUS D'ÉNONCER LES DROITS DES ADULTES DE RECEVOIR DES SERVICES QUI LEUR PERMETTENT DE POURSUIVRE LEUR FORMATION, LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION DES ADULTES, PRÉCISE LES RESPONSABILITÉS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET PÉDAGOGIQUE, LES RÔLES ET LES CHAMPS D'ACTIVITÉS DES INTERVENANTS DES DIVERS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT.

NOUS RECOMMANDONS QUE CETTE LOI-CADRE PRÉCISE ÉGALEMENT LES CHAMPS D'INTERVENTION DES MINISTÈRES QUI AURAIENT DES SERVICES À OFFRIR POUR L'AVANTAGE DES ADULTES.

NOUS RECOMMANDONS QUE LE MÉQ SOIT L'INTERLOCUTEUR PRÉPONDÉRANT DES S.É.A. DANS TOUTES LES DÉMARCHES QU'ILS ONT À ENTREPRENDRE AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

II-

LES S.É.A.: INTERLOCUTEURS PRÉPONDÉRANTS DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DU QUÉBEC
--

ATTENDU QUE les commissions scolaires offrent aux adultes des services plus accessibles à la population que ceux qui lui sont offerts par d'autres institutions;

ATTENDU QUE les commissions scolaires ont fait la preuve qu'elles sont en mesure d'offrir des services adaptés aux besoins de la population adulte;

BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIEArticles de journaux et de revues

1. L'éducation des adultes, une mode, une nécessité ou un luxe?, cahier spécial, Le Devoir, 18 août 1973, 26 pages.
2. L'éducation du berceau à la tombe, Wanda de Roussan, Perspectives (supplément de La Presse), 12 mai 1974, pp. 6, 9 et 10.
3. Des projets éducatifs pour les adultes: intégration ou libération?, cahier spécial, Le Devoir, 10 août 1974, 32 pages.
4. L'enseignement technique et professionnel, cahier spécial, Le Devoir, 24 mars 1977, 24 pages.
5. L'éducation des adultes: un fouillis au Québec dans La revue scolaire, septembre 1975, vol. 26, no. 1, pp. 14 à 17.

Rapports

6. La fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (octobre 1975). Rapport sur l'éducation des adultes, document 6471.
7. La fédération des commissions scolaires du Québec (octobre 1976). Une politique globale de l'éducation des adultes pour le Québec, document 7011.
8. Conseil supérieur de l'éducation (1977). Quelques jalons pour une politique de l'éducation des adultes. Commission de l'éducation des adultes.
9. Conseil supérieur de l'éducation (1978). L'éducation des adultes - Extrait du rapport 1977-1978: L'état et les besoins de l'éducation.
10. Campeau, Daniel (juin 1979). Assemblée plénière du Conseil supérieur de l'éducation. L'état et les besoins de l'éducation, Commission de l'éducation des adultes.

ANNEXE I

MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES AIMERAIT SAVOIR...OBJECTIF

L'objectif fondamental du texte qui suit est de mettre en relief la disparité qui existe entre les coûts et les subventions de certains cours quasi identiques ou identiques selon qu'ils sont offerts dans les collèges d'enseignement général et professionnel ou selon qu'ils le sont dans les commissions scolaires dans le cadre des activités des secteurs de l'éducation des adultes.

Nous désirons principalement attirer l'attention du gouvernement sur le fait qu'une utilisation plus judicieuse des ressources financières pourraient permettre une augmentation de la quantité des activités de formation offertes à la population québécoise sans en diminuer la qualité.

SITUATION ACTUELLE

À l'heure où nous écrivons, il existe une situation confuse dans la distribution des activités selon les responsabilités des C.S.R. et des cegeps. S'il y a des champs bien démarqués où les juridictions sont claires et précises, il y en a cependant d'autres, plus nébuleux, où il y a des recouvrements. C'est de cette catégorie que nous allons traiter.

De plus, ces recouvrements actuels favorisent et exploitent une surenchère au niveau des cours offerts (cours de langue seconde surtout, mais aussi de techniques commerciales, etc.) qui culmine en une compétition douteuse. Certains cegeps anglophones de la région de Montréal (et ici nous excluons le scandaleux cas du cegep Dawson) ont déjà dépensé plusieurs dizaines de milliers de dollars pour de la publicité dans une même année fiscale. Leur intention est-elle seulement d'informer le public des services qu'ils offrent ou se sont-ils glissés dans la pente de la vente et de la mise en marché (marketing) des cours? De quels budgets se sert-on alors?

Nous n'avons pas retrouvé de texte à ce sujet dans les procédures administratives! Le gouvernement est-il au fait de ces dépenses?

Dans le contexte de cette "guerre" d'information et de prix pour des cours identiques, tous les intervenants en éducation des adultes sont-ils à armes égales pour faire face à la compétition? Est-il souhaitable de procéder ainsi à savoir que pour des cours identiques les coûts de formation et les subventions soient très différents selon qu'ils se donnent dans les cegeps ou dans les commissions scolaires.

Nous avançons que les services de l'éducation des adultes des commissions scolaires sont en mesure de fournir d'excellents services de formation tant générale, professionnelle et socioculturelle pour des coûts inférieurs à ceux des cegeps.

Notre intention est d'inviter et d'encourager le gouvernement à étudier cette question de très près afin d'augmenter et de maximiser les services éducatifs offerts à la population adulte du territoire du Québec.

Les services de l'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec ont déjà une longue tradition d'efficacité auprès de la population québécoise par la qualité des services qu'ils offrent en dépit de ressources toujours modestes.

## ILLUSTRATION DE LA SITUATION

### LES COURS DE LANGUES

Pour fins de comparaison, nous allons utiliser 180 heures pour un ensemble de cours puisque les cegeps utilisent 4 cours de 45 heures pour assurer la gratuité de cours.

N.B. Les taux utilisés sont de 1979-1980 (non-indexés).

	COMMISSION SCOLAIRE	CEGEP
<u>REVENUS</u>	a) <u>Gouvernement</u> Allocation pour le formateur - D.G.É.A. 19,85\$ 1'h/g x 180 heures : 3 573,00\$  Allocation pour le matériel - D.G.É.A. 0,52\$ 1'h/g x 180 heures : <u>93,60\$</u>  b) <u>Clientèle</u> <span style="float: right;">3 666,60\$</span> Frais d'inscription 4,00\$ / 15 h x 180 h x 20 é : <u>960,00\$</u>  <u>TOTAL DES REVENUS</u> <span style="float: right;">4 626,60\$</span>	a) <u>Gouvernement</u> Allocation pour le formateur - D.G.E.C. 2,00\$ 1'h/é x 20 é x 180 h : 7 200,00\$  Allocation pour le matériel - D.G.E.C. 1,00\$ 1'h/g x 180 heures : <u>180,00\$</u>  b) <u>Clientèle</u> <span style="float: right;">7 380,00\$</span> Frais d'inscription 20,00\$ x 20 étudiants : <u>400,00\$</u>  <u>TOTAL DES REVENUS</u> <span style="float: right;">7 780,00\$</span>
<u>DÉPENSES</u>	Coût du professeur 20,20\$ 1'h x 180 heures : 3 636,00\$  Avantages sociaux (5,62%) : <u>204,34\$</u>  <u>TOTAL DES DÉPENSES</u> <span style="float: right;">3 840,34\$</span>	Coût du professeur 30,00\$ 1'h (moyenne) x 180 h : 5 400,00\$  Avantages sociaux (5,62%) : <u>303,48\$</u>  <u>TOTAL DES DÉPENSES</u> <span style="float: right;">5 703,48\$</span>
<u>DIFFÉRENCE BRUTE</u>	<u>786,26\$</u>	<u>2 076,52\$</u>

ILLUSTRATION DE LA SITUATION

Une mise en garde s'impose à savoir qu'il ne fut pas possible d'obtenir du gouvernement et des cegeps tous les éléments nécessaires pour juger globalement des coûts de services. Toutefois, des données partielles que nous avons recueillies, il ressort:

- que les revenus moyens en heures/groupes sont beaucoup plus élevés pour les cegeps que pour les C.S.

$$\frac{7\,780,00\$}{4\,626,60\$} : 168\%$$

- que le coût moyen des formateurs aux cegeps est supérieur à celui des formateurs des C.S.

$$\frac{5\,703,48\$}{3\,840,34\$} : 148\%$$

- que le surplus par cours aux cegeps ne se compare plus par rapport à celui des C.S.

$$\frac{2\,076,52\$}{786,26\$} : 264\%$$

Il faut également noter que les adultes inscrits aux cours donnés par les C.S. doivent déboursier plus du double que ceux inscrits aux cegeps.

$$\frac{48,00\$}{20,00\$} : 240\%$$

CONCLUSION

Pourquoi pour des services identiques le gouvernement subventionnerait-il les cegeps selon un mode d'allocations supérieures? La démonstration que nous avons faite par les cours de langues demeure valide et vraie pour d'autres secteurs de formation où il y a des chevauchements, plus spécifiquement les techniques commerciales.

Il y aurait d'autres anomalies à souligner si l'on comparait les deux modes de financement dans le détail mais ce texte qui se veut bref n'a pour but que de sensibiliser l'État à une situation qui devrait être corrigée.

Cette analyse démontre que le gouvernement devrait prendre des mesures urgentes pour corriger cette situation inquiétante surtout durant une période de restrictions budgétaires.

ANNEXE II



SITUATION ACTUELLE DES RÉSEAUX ET DES PROGRAMMES  
D'INTERVENTION SUR LE TERRITOIRE DE LA C.S.S.C.

A. LES RÉSEAUX

Sur le territoire de la Commission scolaire Sainte-Croix, différents réseaux de services d'éducation et de formation des adultes se côtoient.

1. RÉSEAU DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

- a) Le Service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire Sainte-Croix (francophone et anglophone);
- b) Le Service de l'éducation des adultes du Bureau des écoles protestantes du grand Montréal;
- c) Le Service de l'éducation des adultes du cegep de Saint-Laurent (francophone);
- d) Le Service de l'éducation permanente (continuing education) du cegep Vanier (anglophone);
- e) Le Service de l'éducation permanente de l'université de Montréal.

2. RÉSEAU DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU HAUT COMMISSARIAT À LA JEUNESSE

- a) Le Service des activités culturelles et des activités sportives de ville Saint-Laurent;
- b) Le Service des loisirs de ville d'Outremont;
- c) Le Service des loisirs de ville Mont-Royal;
- d) Kino-Québec, module Sainte-Croix.

### 3. RÉSEAU PRIVÉ

Le Y.M.C.A. de Saint-Laurent

#### B. LES INTERVENTIONS

1. Le S.É.A. de la Commission scolaire Sainte-Croix intervient dans les programmes de formation suivants:
  - a) La formation générale (de secondaire I à secondaire V) - dans les matières de base - avec certification par le ministère de l'Éducation;
  - b) La formation professionnelle avec certification par le MÉQ dans les profils de cours de techniques commerciales et de mécanique-automobile;
  - c) La formation socioculturelle avec attestation de cours;
  - d) Les cours de langues: français langue maternelle et seconde, et l'anglais, langue seconde, avec reconnaissance officielle;
  - e) Les activités sportives et quelques activités sociales.
2. Le S.É.A. du cegep de Saint-Laurent (francophone) intervient dans les programmes du secteur général et du secteur professionnel, des cours de langues et de la formation socioculturelle.
3. Le S.É.A. du cegep Vanier (anglophone) intervient dans les programmes des cours académiques et professionnels en excluant la formation socioculturelle.

4. Le Service de l'éducation permanente de l'université de Montréal intervient dans des programmes de la promotion du travail, du perfectionnement des maîtres, des langues, de l'animation culturelle.

Les Services d'animation culturelle de l'université de Montréal organise des ateliers d'initiation et de perfectionnement dans différents domaines: flûte à bec, guitare, poterie, tissage, ballet-jazz, menuiserie, mécanique-automobile.

5. Le Service des activités culturelles de ville Saint-Laurent intervient dans des activités de théâtre pour adultes, de conférences, de jeunesses musicales, de poterie, de moulage, d'émaillage, de tissage, d'expression plastique, d'expression corporelle, de musique.
6. Le Service des loisirs de ville d'Outremont intervient dans des activités sportives, d'animation et d'ateliers-jeunesse, d'activités socioculturelles pour adolescents et adultes: baladi, ballet-jazz, batik, courtepoinette, crochet, cuir, étude des vins, flûte à bec, horticulture, etc.
7. Kino-Québec, module Sainte-Croix, fait la promotion de la pratique régulière d'activités physiques en vue d'améliorer la condition physique des résidents du territoire. De plus, le module assume un rôle de personne ressource auprès des organismes oeuvrant déjà dans le domaine de l'activité physique.
8. Le Y.M.C.A. Saint-Laurent comprend un service de développement communautaire et donne aux organismes de la région un support logistique (la Popotte Roulante, les Ambulanciers St-Jean, le programme Jeunesse de Saint-Laurent). Le Y.M.C.A. offre aussi des programmes d'activités physiques pour enfants, adolescents et adultes, ainsi que des programmes destinés aux entreprises (conditionnement, natation, tennis, karaté). Le Y.M.C.A. offre de plus des activités socioculturelles, telles que poterie, peinture, musique, langues, batik.

ANNEXE III

SIGLES EMPLOYÉS

CEGEP	:	Collège d'enseignement général et professionnel
C.S.R.	:	Commission scolaire régionale
OVÉP	:	Organisme volontaire d'éducation populaire
F.C.S.C.Q.	:	Fédération des commission scolaires catholiques du Québec
UNESCO	:	"United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization" (institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies)
C.É.F.A.	:	Commission d'étude sur la formation des adultes
D.G.É.A.	:	Direction générale de l'éducation des adultes
S.É.A.	:	Service de l'éducation des adultes
MÉQ	:	Ministère de l'Éducation du Québec
C.F.P.	:	Commission de la formation professionnelle
Y.M.C.A.	:	"Young Men's Christian Association"
D.G.E.C.	:	Direction générale de l'enseignement collégial
P.F.M.Q.	:	Programme de formation de la main-d'oeuvre du Québec

LA COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX  
1100 Côte Vertu  
Ville de Saint-Laurent H4L 4V1

.EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée  
régulière du Conseil des commissaires tenue le 16 décembre  
1980.

Résolution: 80-12-

Adoption du mémoire de la Commission scolaire à être déposé  
à la Commission d'étude sur la formation des adultes -  
objectif du S.E.A. pour 1980-1981.-----

Documents déposés: 1- Lettre du directeur du Service de l'é-  
ducation des adultes du 16/12/80;

2- Mémoire de La Commission scolaire  
Sainte-Croix déposé à la Commission  
d'étude sur la formation des adultes,  
en date du mois de décembre 1980.

La Commission scolaire Sainte-Croix présente, sous  
forme de mémoire à la Commission d'étude sur la formation  
professionnelle et socioculturelle des adultes, son point de  
vue sur la problématique de l'éducation des adultes et  
propose des éléments de solution à certains problèmes.

CONSIDERANT que, par décret, le Conseil des ministres  
du Gouvernement du Québec a institué la Commission d'étude sur  
la formation professionnelle et socioculturelle des adultes,  
en date du 23 janvier 1980;

CONSIDERANT que le mémoire de La Commission scolaire  
Sainte-Croix à être déposé à la Commission d'étude sur la  
formation professionnelle et socioculturelle des adultes a  
fait l'objet d'une consultation auprès de ses différentes  
instances;

CONSIDERANT la recommandation du directeur du  
service de l'Education des adultes;

sur PROPOSITION de monsieur Marc Sabourin, il est  
résolu à l'unanimité:

1- D'accepter le mémoire avec ses recommandations,  
lesquelles ont comme titre:


- Loi-cadre en éducation des adultes;
- Les S.E.A.: interlocuteurs prépondérants  
de l'éducation des adultes du Québec;
- Reconnaissance des commissions scolaires  
comme organismes d'éducation permanente;
- Programme de formation de la main-d'oeuvre  
du Québec;
- Recommandations de l'UNESCO.

2- DE déposer le mémoire au secrétaire de la  
Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-  
culturelle des adultes;

3- DE demander à la Commission d'étude sur la  
formation professionnelle et socioculturelle des adultes,  
d'être entendue lors des audiences publiques;

.../2

Je certifie que le texte ci-dessus est une copie  
conforme d'une résolution adoptée par le Conseil  
des commissaires, il est sujet à approbation lors  
de l'adoption du procès-verbal de l'assemblée ci-  
haut mentionnée

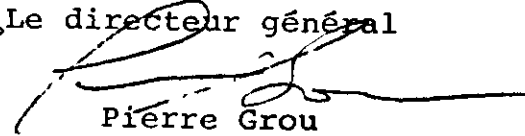


4- DE transmettre une copie de cette résolution au ministre de l'Education, monsieur Camille Laurin, ainsi qu'au secrétaire de la Commission d'étude sur la formation professionnelle et socioculturelle des adultes.

PROPOSITION ADOPTÉE

Ce 17 décembre 1980  
/msl

Le directeur général



Pierre Grou

Je certifie que le texte ci-dessus est une copie conforme d'une résolution adoptée par le Conseil des commissaires, il est sujet à approbation lors de l'adoption du procès-verbal de l'assemblée ci-haut mentionnée